



PROGRAMME DE LA FORMATION BEAUTE DURABLE® INITIATION

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des techniques de BEAUTE DURABLE® incluant le soin REFRESH SKIN®, le soin NEWSKIN NEEDLING® et le soin DERMO CONTOURING®

D'une durée globale de 7 heures sur 1 journée, elle comporte :

- Un module Théorique (4 unités)
- Un module Pratique (2 unités)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE / 4 UNITÉS

UNITE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A LA PRATIQUE DES SOINS DE BEAUTE DURABLE

- Identification du type de peau d'un(e) client(e) et apporter une réponse adaptée en fonction de celui-ci
- Définition du soin REFRESH SKIN® ; du soin NEWSKIN NEEDLING® ; du soin DERMO CONTOURING®
- Connaître les objectifs du soin REFRESH SKIN® ; du soin DERMO CONTOURING®
- Définition des cibles du soin du REFRESH SKIN® ; du soin DERMO CONTOURING®
- Savoir adapter les produits cosmétiques en fonction du type de peau, des besoins et des attentes du (de la) client(e)
- Connaître les contre-indications des soins

UNITE 2 : PROTOCOLE DE SEANCE DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

- Maitriser le protocole d'accueil et d'installation du (de la) modèle
- Maitriser le protocole de préparation de l'esthéticienne
- Maitriser le protocole de préparation de la peau (démaquillage, nettoyage)
- Connaître le protocole de fin de séance : nettoyage et désinfection du poste et du matériel

UNITE 3 : LE MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître et utiliser les différents types d'appareils électriques à visée esthétique
- Connaître les caractéristiques des accessoires des appareils électriques à visée esthétique
- Connaître et savoir utiliser le consommable à usage unique
- Choix du module et des pigments adaptés



UNITE 4 : LES PRODUITS DE REVENTE

- Connaître les produits de revente du soin REFRESH SKIN® et leurs spécificités

MODULES DE FORMATION PRATIQUE / 2 UNITÉS

UNITE 5 : ACTIONS PREALABLES A LA REALISATION DES SOINS DE BEAUTE DURABLE®

- Préparation de l'esthéticienne
- Installation du poste de travail
- Installation du (de la) modèle

UNITÉ 6 : PRATIQUE EN BINOME : LE SOIN DERMO CONTOURING®

- Recevoir le soin
- Pratiquer le soin



PROGRAMME DE LA FORMATION BEAUTE DURABLE® INITIATION

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 8 UNITÉS

JOUR 1 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30

Présentation des stagiaires, des académies, de l'équipe pédagogique et du formateur
Présentation de la formation BEAUTE DURABLE®
Vidéo de présentation du groupe MAUD™

10h30 – 11h50

Informations relatives à la pratique des soins de BEAUTE DURABLE (UNITE 1)
Protocole de séance dans le respect des règles d'hygiène (UNITE 2)

11h50 – 12h00

Pause

12h00 – 13h00

Le matériel professionnel (UNITE 3)
Les produits à la revente (UNITE 4)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 17h50

Réalisation du soin DERMO CONTOURING® en binôme (Entre stagiaires) (UNITÉS 5 & 6)

17h50 – 18h00

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation
Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences
Remise des feuilles de présence individuelles
Délivrance du certificat de fin de formation
Recueil des fiches de satisfactions individuelles



PROGRAMME DE LA FORMATION BEAUTE DURABLE® INITIATION

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques du soin
- Être capable d'appliquer la technique enseignée dans la pratique professionnelle

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation BEAUTE DURABLE® est accessible à toute personne titulaire d'un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie. En cas d'absence de diplôme, l'intégralité de la formation ne pourra être dispensée du fait de l'existence d'un peeling. La formation est accessible à toute personne pouvant justifier de l'obtention de la formation « Hygiène & Salubrité » obligatoire en France depuis le Décret n°2008-149 du 19 février 2008.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LED
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Manon FESAIS / Christophe PRUD'HOMME / Praticiens

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.